

SE UNSA 57
SNUIPP FSU 57
SNUDI FO 57
SGEN 57

Monsieur le Directeur Académique,

Au cours du CDEN du 8 décembre vous nous avez informé qu'un certain nombre d'écoles (en particulier celles de la ville de METZ) allaient changer de rythme hebdomadaire au 1^{er} janvier 2021 en plein milieu de l'année scolaire.

Cette décision va avoir des conséquences importantes en termes d'organisation pour les personnels qui étaient à temps partiel et à qui l'administration demande à présent de rattraper des heures pour compenser les heures perdues du fait du changement de rythme (un collègue à 78,13 % par exemple n'exercera plus assez d'heures dans la semaine à partir de janvier).

Des collègues (en particulier ceux et celles qui ont un temps partiel de droit pour enfant de moins de 3 ans) sont clairement dans l'impossibilité de se rendre disponibles pour assurer la classe le jour où ils/elles sont actuellement libérés de classe, cela du fait de leur organisation qui a été conçue autour de la semaine à 4 jours et demi.

Cette décision de changement de rythme étant imposée aux personnels, nous vous demandons de laisser le choix aux collègues concernés entre le rattrapage des heures proposé et un changement de quotité de travail (en passant par exemple de 78,13 % à 75%). En effet le changement de quotité de travail a toujours été possible en cours d'année à titre exceptionnel. Nous sommes bien dans une situation exceptionnelle du fait de ce changement de rythme scolaire en milieu d'année scolaire.

Les collègues doivent pouvoir changer de quotité de travail s'ils le souhaitent. Nous vous demandons donc de répondre favorablement aux demandes de changement de quotité de travail que les collègues concernés vous formuleraient.

Veillez agréer Monsieur le Directeur Académique, l'assurance de notre parfaite considération.